



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L' AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)

Résumé

Depuis son lancement en 2002, l'initiative SIPAM a permis de piloter un modèle novateur qui amène les communautés, les autorités locales et nationales à identifier, reconnaître, appuyer et préserver les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et leurs moyens d'existence, la biodiversité associée et agricole, les paysages, les systèmes de connaissance et les cultures dans le monde entier.

Afin de continuer à améliorer les SIPAM et de promouvoir la conservation des systèmes agricoles traditionnels, l'initiative SIPAM a été approuvée en tant que programme de la FAO, lors de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO, en juin 2015.

Le programme SIPAM a donc été intégré dans le Cadre stratégique de la FAO, notamment à l'Objectif stratégique 2, avec des processus de décision et une structure de gouvernance simplifiés; le Secrétariat est désormais pleinement opérationnel. En 2016, un nouveau Groupe scientifique consultatif a été créé pour une période de deux ans, afin de garantir l'indépendance des avis scientifiques et des orientations donnés en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution du programme SIPAM.

Le programme SIPAM, fondé sur l'expérience acquise et les enseignements tirés ces 14 dernières années, peut devenir un instrument efficace d'appui aux pays, dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, et aider ceux-ci à élargir leurs politiques et à en adopter de nouvelles qui intègrent le patrimoine agricole dans leurs plans de développement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr240

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité:

- 1) à prendre note des informations présentées dans le document et à donner les orientations qu'il juge utiles en vue d'un alignement plus étroit du programme et des activités SIPAM sur le Programme de la FAO, par l'intermédiaire des mécanismes d'exécution aux niveaux national et régional.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe et Coordonnatrice chargée des ressources naturelles (DDN)
Tel: +39-0657052060

Pour tout complément d'informations sur les SIPAM, consulter
<http://www.fao.org/giahs/giahs-home/fr/>

I. Introduction

1. Dans le monde, des systèmes et des paysages agricoles spécifiques ont été créés, façonnés et entretenus par des générations d'agriculteurs et de gardiens de troupeaux, en fonction de ressources naturelles diverses et en s'appuyant sur des pratiques de gestion adaptées localement. Ces systèmes agricoles, fondés sur les connaissances et l'expérience locales, sont à l'image de l'évolution de l'humanité, de la diversité de ses connaissances et de son rapport à la nature. Ces systèmes ont non seulement contribué à la conservation et à l'adaptation d'une biodiversité agricole d'importance mondiale, à l'apparition de systèmes de connaissances autochtones et à l'établissement d'écosystèmes résilients, mais ont aussi et surtout durablement, fourni de multiples biens et services, et assuré la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de millions de petits exploitants familiaux pauvres.
2. Afin de préserver et d'appuyer les systèmes du patrimoine agricole mondial, la FAO a lancé en 2002 une initiative visant à conserver les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM). Cette initiative a pour but d'informer le public, de sensibiliser et de faire reconnaître aux niveaux national et international l'importance des systèmes du patrimoine agricole. Elle vise à préserver les biens et services sociaux, culturels, économiques et environnementaux que ces systèmes fournissent aux exploitants familiaux, aux petits exploitants, aux peuples autochtones et aux communautés locales en adoptant une approche intégrée qui associe l'agriculture durable et le développement rural.
3. Ces groupes de personnes ont, au fil du temps, appris à gérer leur environnement afin de produire suffisamment de nourriture de qualité pour assurer leur subsistance, tout en préservant les ressources naturelles et les processus écologiques naturels. Les systèmes du patrimoine agricole font partie d'une infinité de ressources biologiques diverses, de systèmes de connaissances et de techniques de gestion qui ont pour objectif commun de garantir la sécurité alimentaire et la qualité de vie de l'humanité. Les systèmes du patrimoine agricole fournissent des mécanismes qui permettent de relever les défis d'aujourd'hui et de demain, notamment la variabilité climatique et les changements démographiques.

II. Aperçu des réalisations du programme SIPAM depuis 2002

4. Depuis son lancement en 2002, l'initiative SIPAM a permis de piloter un modèle novateur qui fait appel aux communautés et aux autorités locales et nationales pour identifier, reconnaître, appuyer et préserver les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et leurs moyens d'existence, la biodiversité associée et agricole, les paysages, les systèmes de connaissances et les cultures dans le monde entier.
5. Le programme a permis d'acquérir des expériences et de tirer les enseignements considérables:
 - a) La reconnaissance que les SIPAM constituent une importante incitation sociale qui a des répercussions sur les agriculteurs et les consommateurs: le rôle important et positif des communautés d'agriculture familiale et de leurs connaissances et pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable des cultures traditionnelles et de la biodiversité pour les générations actuelles et futures.
 - b) Le repérage des systèmes de moyens d'existence ruraux résilients, des systèmes agricoles traditionnels à petite échelle et de leurs services écosystémiques à forte valeur connexes, et l'appui à ceux-ci par l'intermédiaire de la reconstitution des connaissances et compétences traditionnelles et de l'identification des éléments permettant de renforcer les pratiques optimales, et donc de les transmettre.
 - c) La reconnaissance du fait que les exploitants familiaux, les minorités ethniques et les communautés locales, ainsi que les valeurs afférentes à leur patrimoine agricole, ont généré des sources diversifiées de moyens d'existence et de revenus, en transformant des activités de préservation en revenus commercialisables à l'exploitation et en dehors.

Par exemple: la commercialisation des produits et services du patrimoine, ainsi que la création de marques, ce qui permet d'établir un lien avec l'agrotourisme, notamment à travers la promotion de la diversité culturelle.

- d) Les systèmes agricoles locaux intelligents face au climat comprennent tous les principaux éléments de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets en rapport avec les écosystèmes agricoles, la diversité culturelle, la préservation de la biodiversité et la dévolution de pouvoirs aux communautés autochtones et aux femmes. La diversification économique, agricole et la prise en compte du patrimoine qui sont souvent au cœur des systèmes du patrimoine agricole durables offrent la possibilité de renforcer la productivité économique des petites exploitations et des exploitations familiales, des peuples autochtones et des communautés locales.

6. Le programme SIPAM, faisant fond sur l'appui reçu de la part des Membres de l'Organisation, les résultats et impacts positifs, l'expérience acquise et les enseignements tirés ces 14 dernières années, est devenu un instrument efficace pour aider les pays à élargir leurs politiques et à en adopter de nouvelles qui intègrent le patrimoine agricole dans leurs plans de développement.

7. De plus, le concept des SIPAM est pertinent dans le cadre de plusieurs instruments multilatéraux, notamment le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar. Le programme SIPAM permet d'appuyer des activités engagées dans le cadre d'années internationales, notamment celle de l'agriculture familiale en 2014, qui constitue pour les pays un socle permettant d'identifier collectivement les besoins spécifiques de leurs exploitants familiaux et de trouver des moyens pour relever les défis actuels qui concernent les peuples ruraux.

8. Le concept des SIPAM est particulièrement adapté aux systèmes alimentaires des peuples autochtones et tribaux qui ont conservé un lien avec les cultures et les modes de vie ancestraux dans leurs écosystèmes locaux, guidés par des valeurs fortes de conservation et permet d'améliorer les avantages tirés par les peuples autochtones de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité agricole et des ressources naturelles.

9. Depuis son lancement, le programme SIPAM a bénéficié d'une très grande reconnaissance, à la fois au niveau international et au niveau national. Au niveau mondial, les SIPAM ont été très appréciés lors de plusieurs forums intergouvernementaux¹. Au niveau national, les SIPAM ont été essentiels à l'adoption de politiques intégrant le patrimoine agricole dans les programmes de développement agricole. Ils ont également servi d'outil d'apprentissage dans le cadre de l'identification de nouveaux moyens de préservation des ressources naturelles, pour la santé des écosystèmes et la conservation. Ils ont également eu une influence dans la promotion de l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la protection des systèmes de connaissances traditionnels, de la culture, et surtout, dans la création d'un pont vers un avenir durable. Ainsi, le programme SIPAM a contribué à la réalisation de l'Objectif stratégique 2 de la FAO, car il promeut des politiques agricoles qui prennent en compte plusieurs dimensions du développement: la productivité, la conservation, ainsi que les dimensions sociales et culturelles de l'agriculture.

10. Depuis 2015, le programme SIPAM est passé au niveau supérieur en ce qui concerne le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Plusieurs manifestations ont contribué à ces efforts, notamment les quatre forums internationaux sur les SIPAM tenus en Italie, en Argentine,

¹ En septembre 2014, la déclaration sur la sécurité alimentaire de la troisième Réunion ministérielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique a permis d'appuyer le travail de la FAO sur les SIPAM et la pertinence de ce dernier pour le développement rural a été mentionnée. En juin 2016, lors de la Réunion des ministres de l'agriculture du G20, les SIPAM ont été accueillis favorablement, dans le cadre de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture.

en Chine et au Japon; la deuxième formation de haut-niveau sur les SIPAM s'est tenue en septembre 2015, en Chine, et la troisième doit avoir lieu en octobre 2016. Un atelier sur les SIPAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déroulé en avril 2016. En juin 2016, un atelier sur les SIPAM pour l'Afrique de l'Ouest a également été organisé avec le concours de l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture.

11. En 2016, 36 sites répartis dans 15 pays² ont été désignés SIPAM, ce qui reflète la grande variété des paysages agricoles dans le monde et montre l'aptitude des hommes à domestiquer la nature et à surmonter les difficultés de façon durable, par l'intermédiaire d'une transmission consciencieuse des connaissances accumulées au fil des générations.

III. Intégration des SIPAM dans le Programme de la FAO

12. Alors que la reconnaissance et la visibilité du programme SIPAM sont de plus en plus importantes dans nombre de pays et d'enceintes internationales, il a été convenu, lors de la cent quarante-huitième session du Conseil de la FAO, qu'il fallait doter les SIPAM d'un statut formel au sein du cadre de la FAO et le lancement d'un processus d'élaboration d'un projet de résolution de la Conférence a été approuvé, afin d'ancrer les SIPAM au cœur du travail de l'Organisation. Cette initiative a été débattue au sein de plusieurs organes directeurs, notamment lors de la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture en 2014, et a abouti, lors de la trente-neuvième Conférence de la FAO en 2015, à la décision d'intégrer le programme SIPAM dans le Cadre stratégique de la FAO.

13. Cette décision a permis d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat du programme SIPAM, notamment le contrôle, la gestion, la coordination et la mise en œuvre du concept et de ses activités, sachant que les travaux sur les SIPAM dépendront principalement de financements extrabudgétaires. Le Secrétariat des SIPAM est pourvu en personnel depuis juillet 2015 et les opérations se sont intensifiées, afin d'accélérer la sensibilisation, la mise en œuvre et les activités de renforcement des capacités qui concernent le programme SIPAM.

IV. Alignement sur le Cadre stratégique de la FAO

14. Conformément aux décisions prises lors de la trente-neuvième Conférence de la FAO, le programme SIPAM a aussi été formellement intégré dans le Cadre stratégique de la FAO. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 2 de la FAO, les SIPAM contribuent principalement à intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches. L'initiative contribue directement à la résultante 2.1 de l'Objectif stratégique 2, en particulier au produit 2.1.1 qui concerne les pratiques innovantes, notamment les pratiques traditionnelles qui améliorent la durabilité; et à la résultante 2.2, qui traite de la promotion des dialogues et approches politiques intégrées et multisectorielles.

15. Le programme SIPAM adopte une approche scientifique alignée précisément sur le Cadre stratégique de la FAO, avec des processus de décision et une structure de gouvernance simplifiés, ainsi qu'un Secrétariat pleinement opérationnel. Un nouveau Groupe scientifique consultatif composé de sept membres indépendants de différentes régions (voir annexe 1) a été créé en 2016 pour une durée de deux ans, afin de garantir l'indépendance des avis scientifiques et des orientations retenus dans l'élaboration et l'exécution du programme SIPAM. Le Groupe scientifique consultatif, qui a commencé à se réunir en février 2016, a débattu d'un projet de directives sur les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM), ainsi que d'un projet de modalités de travail pour le Groupe scientifique consultatif.

² <http://www.fao.org/giahs/giahs-sites/fr/>.

V. Perspectives et suite que le Comité est invité à donner

16. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 permettra de façonner les politiques de développement en matière d'alimentation et d'agriculture pour les 15 prochaines années. Il sera donc essentiel de rendre l'agriculture durable en vue de la réalisation de bon nombre des 17 Objectifs de développement durable. Il faut adopter de nouvelles approches qui abordent les multiples objectifs de développement et les problèmes d'une façon plus intégrée et interconnectée. Les efforts récents de la FAO déployés dans ce sens comprennent l'élaboration d'une *vision commune pour une alimentation et une agriculture durables*, un cadre et une approche reposant sur un ensemble de principes de durabilité qui visent à aborder le développement en matière d'agriculture d'une manière plus efficace et intégrée.

17. Le programme SIPAM, grâce à son approche intégrée et à la reconnaissance explicite des multiples questions et rôles liés à l'agriculture, peut apporter une contribution pertinente à la réalisation des Objectifs de développement durable, dans le cadre de l'appui global à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités SIPAM, grâce à leur forte intégration dans le Cadre stratégique de la FAO, devraient jouer un rôle plus stratégique et avoir un meilleur impact à tous les niveaux.

18. Dans un avenir proche, l'objectif principal reste l'expansion géographique, ainsi que l'élaboration d'une politique à long terme et d'une approche stratégique qui s'appuient sur les enseignements à tirer, les défis, perspectives et expériences issues d'autres concepts.

19. La réussite des SIPAM nécessitera une amélioration de leur alignement sur le travail de la FAO aux niveaux régional et national, par l'intermédiaire des mécanismes d'exécution existants, à savoir les initiatives régionales et les Cadres de programmation par pays.

20. Le rôle du Comité de l'agriculture consiste à proposer des politiques globales et une direction stratégique sur la base des mises à jour régulières quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de la part du Secrétariat.

21. À cet égard, il est demandé au Comité de prendre note des informations présentées dans le document et de proposer les orientations qu'il juge utiles en vue d'un alignement plus étroit du programme et des activités SIPAM sur le Programme de la FAO, par l'intermédiaire des mécanismes d'exécution aux niveaux national et régional.

Annexe 1 – Membres du Groupe scientifique consultatif sur les SIPAM

Région	Pays	Nom	Titre et institut/bureau/université/ministère
Europe	Italie	M. Mauro Agnoletti	Maître de conférences de l'Université de Florence
Amérique latine et Caraïbes	Brésil	Mme Patricia Goulart Bustamante	Chercheur à l'EMBRAPA (Institut national de recherche agronomique brésilien)
Amérique du Nord	Canada	Mme Anne McDonald	Professeur d'études environnementales de troisième cycle à l'Université Sophia (Japon)
Asie-Pacifique	Chine	M. Qingwen Min	Professeur au Centre pour le patrimoine culturel et naturel de l'Institut des sciences géographiques et de la recherche sur les ressources naturelles, Académie chinoise des sciences (ACS)
Afrique	Kenya	Mme Helida Oyieke	Directeur de recherche scientifique aux musées nationaux du Kenya
Asie-Pacifique	Japon	M. Kazuhiko Takeuchi	Vice-recteur principal de l'Université des Nations Unies (Tokyo)
Proche-Orient	Tunisie	M. Slim Zekri	Maître de conférences, Chef du Département d'économie des ressources naturelles, Collège des sciences marines et agricoles, Université Sultan Qaboos